

Proposition du comité central du 18 avril 2009 à l'assemblé des délégués 2009 concernant le délai de respect dans le CSE et le CSG

Le comité central de la Fédération Suisse des Échecs propose à l'assemblé des délégués du 20 juin 2009 de compléter le règlement du championnat Suisse par équipes et du championnat Suisse par groupes (règlement CSR et CSG) de la manière suivante:

Art. 21a Délai de respect

1 Tout joueur qui arrive dans l'ère de jeu au plus tard une demi heure après le début de la compétition, ne perd pas la partie selon l'article 6.6 lettre a des règles FIDE.

2 L'assemblé de la ligue nationale peut raccourcir le délai de respect ou y renoncer complètement pour la ligue nationale.

Disposition transitoire

- 1 l'article 21a entre en vigueur le 1^{er} juillet 2009.
- 2 La saison 2009 du CSE en cours se terminera avec les règles en vigueur jusqu'à maintenant.

Justification du comité central

1. Arrière-plan

Avec effet au 1er juillet 2009, la FIDE a décidé que tout joueur qui n'est pas présent dans l'ère de jeu à l'horaire de début fixé perdra la partie (nouvel article 6.6 lettre des règles FIDE). Cela veut dire qu'un retard jusqu'à une heure ne sera plus accepté.

Cette nouvelle règle est applicable sans exception pour tous les tournois officiels de la FIDE. Elle a été appliquée avec succès pour la première fois lors de l'Olympiade de Dresde 2008.

Le règlement de la compétition d'autres tournois peut en décider autrement (nouveau article 6.6 lettre b des règles FIDE).

L'article 6 des nouvelles règles FIDE a le contenu suivant (la traduction française n'existe pas encore pour le moment):

- a) Any player who arrives at the chessboard after the start of the session shall lose the game. Thus the default time is 0 minutes. The rules of a competition may specify otherwise.
- b) In case the rules of a competition specify otherwise, if neither player is present initially, the player who has the white pieces shall lose all the time that elapses until he arrives; unless the rules of the competition specify or the arbiter decides otherwise.

2. Répercussions pour la Fédération Suisse des Échecs

La Fédération Suisse des Échecs doit décider, si elle reprend cette règle FIDE sans modifications pour ces tournois ou si elle édicte une règle différente.

- a) Arguments pour l'abolition ou le raccourcissement du délai de respect:
 - Il n'est pas poli et pas sportif de laisser attendre l'adversaire.
 - Personne n'aime parler à un auditorium inexistant. L'organisateur du tournoi peut s'attendre à ce que tous soient présents lorsqu'il souhaite la bienvenue et informe sur le tournoi et le début de la ronde.
 - Envers les médias, l'absence de nombreux joueurs au début d'une ronde fait mauvaise impression. Afin de mieux se situer par rapport aux médias et aux sponsors, la Fédération veut vendre les échecs comme sport. Les aspects sportifs comme le début à l'heure fixée en font partie. Dans d'autres disciplines sportives le début à l'heure fixé est une évidence incontestée. Souvent les participants doivent même se présenter à un control avant le début officiel de la compétition.

Les cas de "force majeure" (barrage de la route, avalanches, annulation d'un train, etc.) seront traités de la même manière que lors des retards de plus d'une heure.

b) Nouvelle règle concrète

Si des tournois (comme par exemple les championnats Suisses individuels) ont lieu à un emplacement et dans un local de jeu commun, le début de la compétition peut sans autre avoir lieu en même temps pour tous les participants. Si les joueurs arrivent cependant directement de la maison, le début ponctuel est plus difficile à réaliser, surtout si la ronde a lieu un jour de la semaine.

Le comité central propose ainsi un compromis à l'assemblé des délégués. Autant pour le championnat Suisse par équipes (CSE) que pour le championnat Suisse par groupes (CSG) un délai de respect d'une demi-heure remplacera l'heure de retard selon les anciennes règles FIDE (qui ne seront plus en vigueur dès le 1er juillet

2009). La nouvelle règle s'appliquera pour la première fois lors de la saison 2009/10 du CSG (qui débute au mois de novembre 2009) et pour la saison 2010 du CSE (qui débute en février 2010).

D'une certaine manière la nouvelle règle est même plus généreuse que celle actuellement en vigueur, puisque l'heure de référence n'est plus celle fixée par le règlement, mais le début effectif de la ronde, tel qu'il est déclaré par l'arbitre.

La règlementation pour les ligues nationales sera fixée par l'assemblé de la ligue nationale lors de sa prochaine séance du 28 novembre 2009.

Le comité central édictera des règles pour les autres tournois organisés par la fédération.

3. Répercussions sur les organisateurs de tournois privés

Les organisateurs de tournois privés peuvent régler le problème de manière différente de l'article 6.6. lettre a des nouvelles règles FIDE. Pour être effective, cette règlementation différente doit cependant être comprise dans le règlement du tournoi, sinon le nouveau article 6.6 lettre a des règles FIDE entre automatiquement en vigueur.

Avec mes meilleures salutations

Au nom du comité central

Berz

Rolf Benz, Président de la commission des compétitions